

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-464

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, adjoint aux travaux de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation et le stationnement route de Littry à l'occasion de travaux d'extension électrique, fouille sous trottoir,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 18 janvier au 19 février 2021,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par feux tricolores alternés, la circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 18 janvier au 19 février 2021.

- *Route de Littry, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize décembre deux mil vingt.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
L'adjoint aux Travaux

